

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



Enquête Village, 2009

Document Méthodologique

Mai 2009

Contexte et justification

En collaboration avec les partenaires au développement, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, le Gouvernement du Sénégal a bouclé la première revue annuelle de la deuxième stratégie de réduction de la Pauvreté (SRP, 2006-2010). Composante essentielle du dispositif de suivi de la pauvreté, cette revue a montré le rôle fondamental des statistiques officielles et la place centrale de l'ANSD qui vient de proposer un Schéma Directeur de la Statistique (SDS, 2008-2013) dont la mise en œuvre est largement soutenue par les partenaires. Dans le même sens, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a initié un projet de numérisation des districts de recensement (PNDR) avec l'appui du Projet d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PA/PNBG) en vue de recenser, dans toutes les localités, en milieu urbain comme en milieu rural, les infrastructures et leurs coordonnées géographiques permettant de disposer d'une base de données géo référencée qui facilite l'accès, l'utilisation et la présentation des données socioéconomiques au niveau le plus fin.

La revue annuelle a aussi montré la nécessité de renforcer les outils de ciblage des zones et des ménages en vue d'améliorer l'efficacité des politiques économiques et sociales comme le Programme National de Développement Local (PNDL) dont la mise en œuvre souffre, selon certains analystes avisés, de l'absence d'un ciblage pertinent. Aussi, les besoins de ciblage se font-ils sentir dans le cadre de la formulation du projet sur l'initiative du Millenium Challenge Account (MCA) qui vise les zones les plus pauvres du pays pour une meilleure efficacité des interventions attendues.

C'est pour répondre à la nécessité de renforcer le dispositif de ciblage pour une meilleure formulation et un suivi efficace de la mise en œuvre des politiques que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, envisage de réaliser la deuxième Enquête Village. Celle-ci vise la mise à jour de la base de données de l'Enquête Village de 2000 qui a servi au ciblage des zones d'intervention de nombre de programmes opérationnels comme ceux de l'ex-Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) dont la fusion avec le Programme National d'Infrastructure Rural (PNIR) a donné naissance au PNDL.

Objectif global de l'enquête village

L'Enquête Village de 2000 a été conçue pour suppléer au manque d'informations permettant le ciblage des zones rurales prioritaires dans la mise en place de programmes de réduction de la pauvreté. Elle visait ainsi à mesurer le niveau d'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base, au niveau le plus bas. En effet, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, aux marchés des produits de base, au transport et à la communication, entres autres, peut modifier l'attitude des populations, en renforçant la gamme des opportunités capables de les amener à changer favorablement leurs comportements par des initiatives et des choix de nature à améliorer leurs conditions de vie. L'Enquête Village de 2009 vise, selon la même méthodologie améliorée du point de vue du contrôle de la qualité des informations collectées (exhaustivité, cohérence avec les autres sources et exactitude), à actualiser la base de données de 2000 pour permettre d'apprécier les changements notés dans la période, relativement à l'accès aux services.

Méthodologie

Institutionnellement, le projet sera exécuté par l'ANSD.

Pour des raisons de coût, de temps et d'opportunité, du fait que les informations recherchées sont de type communautaire, la collecte des données requises sera confiée, comme en 2000, aux ex-chefs de Centre d'Expansion Rural Polyvalent (CCERP) devenus chefs de Centre d'Appui au Développement Local (CCADL). A cet effet, la collaboration du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation sera sollicitée officiellement.

Le contrôle d'exhaustivité et de cohérence des informations contenues dans les fiches de renseignements sera assuré par des agents permanents de l'ANSD, appuyés par des contractuels, suivant un échantillon prédéterminé pour chaque communauté rurale.

La coordination régionale sera assurée par les chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) qui devront jouer le rôle de superviseur dans leurs régions respectives. Certains d'entre eux devront couvrir deux régions étant donné que les trois régions nouvellement créées ne disposent pas encore de Service de la Statistique et de la Démographie. Avec l'appui des contrôleurs, les CSRSD devront aussi assurer la formation des CCADL qui seront répartis dans sept centres de formation.

La coordination centrale sera assurée conjointement par la Division des Statistiques Sociales et du Suivi des Conditions de Vie et de la Pauvreté et la Division des Operations de Terrain, à la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales. Ces dernières se chargeront aussi de l'élaboration du budget, de la conception de la méthodologie et des instruments d'enquête, de la formation des superviseurs et des contrôleurs, du suivi de la saisie et de l'apurement des données ainsi que de l'analyse des résultats.

En vue d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, il est nécessaire pour l'ANSD, responsable technique du projet :

1. De préparer les correspondances nécessaires pour informer les autorités administratives et locales concernées et demander leur assistance ;
2. D'assurer la formation des différents intervenants dans le projet sur la méthodologie adoptée et les instruments de collecte ;
3. D'établir la liste des services techniques disposant de sources de données sur les villages et les organisations communautaires de base, notamment les directions techniques au sein des ministères chargés de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique ;
4. De procéder, en collaboration avec les CCADL à la collecte de données sur le terrain, c'est-à-dire au niveau de chaque village du pays ;
5. D'effectuer les contrôles de qualité prévus, notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude de la collecte ;
6. D'effectuer la saisie et l'apurement des données à Dakar ;

7. De procéder au classement des villages et communautés rurales, selon le niveau d'accès, sur la base des indicateurs retenus depuis 2000, notamment les indicateurs spécifiques d'accès (santé, éducation, eau potable, etc.) et selon l'indicateur synthétique combinant cinq indicateurs spécifiques choisis ;
8. De préparer un rapport de présentation des résultats, et ;
9. De tenir des ateliers de restitution au niveau régional et national.

Le plan d'exécution du projet

La phase préparatoire déjà bouclée, inclut l'élaboration des outils d'enquêtes (questionnaires, manuels, cartes, etc.) et les réunions de partage au niveau interne. La seconde phase consistera à adresser des correspondances au MEF et au Ministre de l'Intérieur pour demander la collaboration des CCADL et à d'autres ministères techniques pour la mise à disposition d'informations d'intérêt pour l'enquête. Suivront la formation, la collecte, la saisie et l'analyse.

La formation

Elle se fera à trois niveaux : la formation de l'encadrement, celle des CSRSD et des contrôleurs et celle des CCADL. La formation de l'encadrement consistera en une mise à niveau sur la méthodologie, les aspects organisationnels de la collecte et les instruments d'enquête, pour permettre aux cadres de l'équipe technique de coordination d'avoir une compréhension uniforme du travail à mener. Elle concernera les personnes désignées pour assurer la coordination de la collecte Elle sera suivie de la formation des CSRSD et des contrôleurs qui aura lieu à Dakar ou à Thiès, sous la conduite de formateurs composés des responsables du projet à l'ANSD. La formation des CCADL sera assurée par les CSRSD (superviseurs), appuyés par les contrôleurs, dans les 11 régions du pays, tenant compte de l'ancien découpage administratif des régions. La formation mettra l'accent sur la manière de remplir les fiches de renseignements, le calendrier des différentes phases et la sensibilisation des enquêteurs sur la nécessité de produire des données complètes et de bonne qualité.

La collecte

Le champ de l'Enquête Village couvre l'ensemble des 14 régions du Sénégal. La collecte sera donc menée dans les 111 arrondissements actuels qui regroupent environ 14 000 villages répartis dans 363 communautés rurales, y compris les deux situées dans la région de Dakar. Certaines informations recherchées sur les villages pourront être remplies dans les bureaux des CADL tandis que d'autres nécessiteront une présence physique de l'enquêteur dans le village, afin de bien déterminer la position des infrastructures, équipements et services sociaux de base. La distance du service le plus proche par rapport à la localité visitée est une donnée essentielle dans cette opération. Dans la mesure du possible, les informations seront collectées auprès du chef de village ou d'autres personnes habilitées.

Les CCADL assureront la collecte dans la totalité des villages de leurs arrondissements respectifs. Ils devront se rendre sur le terrain pour collecter les informations non disponibles et celles nécessitant une vérification, suite à des changements récents. A cet effet, ils bénéficieront d'une dotation en carburant pour le véhicule ou la motocyclette de leur service. Ils travailleront sous la supervision d'un CSRSD et le contrôle d'un agent de l'ANSD chargé de veiller à la qualité de la collecte, en se basant sur un échantillon déterminé de villages par communauté rurale. A cet effet, sous la supervision des CSRSD, les contrôleurs procéderont à des contre-enquêtes dont les résultats seront comparés à ceux obtenus par le CCADL.

La coordination de l'ensemble des travaux de l'Enquête Village sera assurée par l'équipe d'encadrement de l'ANSD. Elle devra effectuer des missions ponctuelles dont le but sera de veiller au bon déroulement de l'opération.

La saisie et l'apurement et l'analyse des données

La saisie et l'apurement des données se feront concomitamment avec la collecte pour raccourcir les délais d'exécution de l'enquête. L'analyse consistera essentiellement à mesurer les changements intervenus entre 2000 et 2009, relativement à l'accès aux services sociaux de base. Elle se limitera au classement des villages et des communautés rurales selon les indices spécifiques d'accès aux services mais principalement selon l'indice synthétique utilisés en 2000, ce qui permettra d'identifier les communautés les plus pauvres, éligibles et prioritaires dans les programmes visant la réduction de la pauvreté, vu sous cet angle. D'autres travaux de ciblage plus pointus pourraient être menés à la demande.

Budget

Le budget du projet comprend trois grands postes : la formation, la collecte et la saisie et l'apurement. Sont aussi incluses, les activités préparatoires comme l'achat du matériel d'enquête et des fournitures de bureau, le tirage des cartes d'arrondissement ou/et de communauté rurale, permettant la localisation des villages et l'impression des fiches de renseignements. Les charges de personnel (salaires, indemnités, frais de mission) et le carburant sont inclus dans les postes "collecte des données" et "formation" qui constituent l'essentiel du budget global évalué à **59 526 600 FCFA**.

Il convient de rappeler, s'agissant du matériel roulant nécessaire pour effectuer la collecte, que les 11 véhicules des SRSD seront mis à contribution, moyennant quelques réparations et frais d'entretien. Les détails du budget sont présentés en annexe 1. Celui-ci ne prend pas en compte l'organisation des ateliers de validation et de restitution, frais de publication et autres dépenses.

Calendrier

Pour prendre en compte les contraintes de délais de mise à disposition des données, la durée de la collecte initialement fixée à près de deux mois, est ramenée à un mois, y compris la phase de contrôle de qualité. Dans la même optique de raccourcir les délais, la formation des contrôleurs et celle des CCADL auront lieu dans la première quinzaine du mois de Mai 2009. La collecte pourra commencer le 18 Mai 2009 et se terminer le 14 Juin 2009. La saisie et l'apurement dont la durée est fixée à un mois, devront démarrer deux semaines après le démarrage de la collecte, c'est-à-dire le 31 Mai 2009. Selon cette approche, les premiers résultats seront disponibles avant la fin du mois de Juin 2009. Le chronogramme des activités se présentera ainsi qu'il suit :

Chronogramme des activités de l'Enquête Village, 2009

Mois	Mai				Juin				Juillet			
Semaine	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Formation												
Collecte et contrôle												
Saisie et apurement												
Calcul indices - Analyse												